

REPUBLICQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

AR Prefecture
046-214601767-20240405-2024_04_19-DE
Reçu le 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 05 avril 2024

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 11
Votants 11
Absents 01
Date de la convocation :
27 Mars 2024

Date d'affichage :
27 Mars 2024



OBJET :

Délibération N° 2024-04-19

Remboursement des
pénalités à l'entreprise
Eiffage
(Lot 13 Mairie/APC)

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Prefecture
Le 12/04/2024
Et publication ou notification
Du 18/04/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois d'avril à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Bruno Soulier - Mézy Amandine - Serrau Martial - Verbiguie Laurie.

Absent : Martinez Dimitri.

Secrétaire de séance : Soulier Bruno.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise Eiffage, titulaire du Lot 13 sur le marché Mairie/APC, demande le remboursement des pénalités appliquées. Il précise qu'il appartient à l'assemblée de décider et que lesdites pénalités s'élèvent à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 09 voix pour et 02 abstentions, de ne pas rembourser les pénalités du fait des travaux non terminés.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jacques COLDEFY.

